

Membres	15
Présents	15
Représentés	0
Votants	15
Exprimés	15
- Pour	15
- Contre	0
- Abstention	0

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE D'EYREIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211908108-20260402-2026-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2026

DELIBERATION N° 2026-23 Séance du 02 Avril 2026

Objet : Vote des 3 taxes

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 23 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre,

Présents : Marie-Pierre LE MIGNON, Marie-Thérèse AGNOUX, Patrick HERMABESSIERE, Isabelle GRANCHER, Daniel SOULIER, Adeline DICHAMP, Gilles FIEYRE, Quentin FLEURY, Anne-Marie HASLOUIN, Mireille MAZEAU, Jérôme MONEGER, Patricia NOILHAC, Patrice RIVIERE, Matahiarii TEINAURI Jean-Marie SAINNEVILLE

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse AGNOUX

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2026.

Elle propose de ne pas augmenter les taux par rapport à l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière sur bâti (TFPB) : 34,57 %
- Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB) : 68,63 %
- Taxe d'habitation (TH) : 7,07 %

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire,
Marie-Pierre LE MIGNON

